

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/07

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 26

Suppléants votants : 0

Procurations : 04

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Salle des Fêtes de Bussière-Galant, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21 février 2023

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mmes JACQUEMENT Eliane, MAYOUSSE Martine (Procuration de M. BREZAUDY Alain), M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M. BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, GARNICHE Roland (Procuration de Mme LACOTE Bernadette), BARRY Jacques, DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE GENIN Karine, MM. DELOMENIE Bernard et DOGNON Jean-Bernard (Procuration de Mme VALLADE Sylvie).

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance : Mme JACQUEMENT Eliane et M. ESCOUBEYROU Pascal

EXCUSES : MM. RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, BONNAT Christian, Mme LACOTE Bernadette, MM. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. CUILLERDIER Simon et Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : Mme DESSEX Martine

Objet : Approbation des Comptes de Gestion – Exercice 2022, des Budgets suivants :

- **Budget Principal,**
- **S.P.A.N.C.,**
- **Annexe « Ordures Ménagères »,**
- **Annexe « Activités commerciales »,**
- **Annexe « ZA de Flavignac ».**
- **Annexe « Zones d'Activités des Gannes ».**

Exposé :

Le Président s'étant retiré momentanément, Monsieur MASSY Jean-Marie, 8^{ème} Vice-Président, pour les affaires relatives aux finances et la mutualisation, fait procéder au vote des comptes de gestion.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs énoncés ci-contre, de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres et des recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développements des comptes de tiers, ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et celui des restes à réaliser,

Après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022, en ce qui concerne les deux sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20230227-2023-07-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023

Délibération :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- déclare que les comptes de gestion énumérés ci-dessous, dressés par le Receveur, pour l'exercice 2022, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
 - **Budget Principal,**
 - **Annexe « Ordures Ménagères »,**
 - **S.P.A.N.C.,**
 - **Annexe « Activités commerciales »,**
 - **Annexe « ZA de Flavignac ».**
 - **Annexe « Zones d'Activités des Gannes ».**

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

le :

Publié ou notifié

le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 28 février 2023.

Le Président,
Emmanuel DEXET

